

## FICHE DESCRIPTIVE DE MESURES

Titre	Entraînement progressif 591/905.041.2  Mesure de réinsertion dans le domaine tertiaire, entraînement progressif
Mesure	Entraînement progresif (CP 591) art 14a LAI
Type de mesure	Mesure de réinsertion de l'Al (assurance-invalidité) consistant en une activité professionnelle de 3 à 6 mois au sein d'un de nos départements (EPCO), ayant pour objectif d'atteindre progressivement une capacité de travail de 50%. Il nécessite une présence d'au moins huit heures hebdomadaire. La mesure peut-être réalisée en français et en allemand.
Prestations, moyens et méthodes	L'objectif étant d'évaluer la réadaptation professionnelle, nous plaçons la personne au centre du dispositif de l'entreprise et évaluons :  • ses compétences à travailler dans un milieu normal en respectant le cadre institutionnel et de production  • ses compétences professionnelles mobilisables pour travailler dans un milieu normal en respectant le cadre institutionnel et de production  Nos observations se baseront sur le rapport de mission que le/la conseiller/ère en réinsertion aura établi avec son assuré/e et transmis au CPI.
Objectifs	<ul> <li>Objectif qualitatifs: Des objectifs individuels pour la personne assurée doivent être définis dans une convention d'objectifs, sur les aspects suivants: <ul> <li>s'accoutumer au travail quotidien et au processus de travail (p. ex. présence régulière, acceptation et exécution des ordres, expériences positives)</li> <li>renforcer les compétences sociales, individuelles et méthodologiques (p.ex. interaction avec les responsables hiéarchiques et les collègues de travail, fixation de priorités et d'objectifs, connaissances de ses forces et faiblesses, acquisition de compétences de planification) <ul> <li>(ré)apprendre des stratégies de résolution de problèmes (p. ex. gestion des contraintes, des situations de stress)</li> </ul> </li> <li>Objectif quantitatifs: <ul> <li>La convention d'objectifs fixe comme objectif l'augmentation continue de la capacité de travail de la personne assurée jusqu'à 50%, afin, de lui permettre de participer à d'autres mesures de réinsertion comme l'entraînement au travail ou à des mesures d'ordre professionnel (art 15 à 18d LAI) ou à une réadaptation professionnelle sur le marché primaire du travail.</li> </ul> </li> </ul></li></ul>
Processus organisation	<ul> <li>L'accompagnant/e s'assure que le contrat d'objectifs est respecté et met en place le cas échéant des mesures pour les atteindre</li> <li>L'accompagnant/e renseigne régulièrement le/la conseiller/ère Al concerné/e sur le développement de la mesure. Il/Elle signale de suite au/à la conseiller/ère Al les problèmes qui peuvent mettre en danger le succès de la réinsertion. Des rencontres périodiques sont organisées avec les parties signataires du contrat d'objectifs pour faire ensemble des bilans intermédiaires</li> <li>L'accompagnant/e s'assure que l'engagement par l'employeur de la personne assurée au terme de la mesure reste toujours en ligne de mire dans toutes les décisions prises dans le cadre de la mesure</li> <li>En fin de mesure, l'accompagnant/e rédige un bilan final à l'attention de l'OAI</li> </ul>

Version du 01.01.2022 Page 1 sur 2

Responsable organisateur des mandats	Les mandats sont à adresser à (organisme porteur/responsable): Centre de Perfectionnement Interprofessionnel, Pierre Nuoffer, Responsable fri start, Route des Grives 2, 1763 Granges-Paccot, pierre.nuoffer@fristart.ch, 2026 305 27 78
Résultat	<ul> <li>Rapport final d'entretien après le dernier entretien sur le niveau de mobilisation personnel, ainsi que sur les moyens que se donne la personne assurée pour maintenir / retrouver une employabilité lui permettant de subvenir à ses besoins financiers</li> <li>Ce rapport inclut les démarches entreprises par la personne assurée durant la mesure pour retrouver du travail</li> <li>Ce rapport est cosigné par le/la coach et la personne assurée</li> </ul>
Lieux d'exécution	Auprès des entreprises concernées ou dans les locaux du CPI, auprès de la mesure fri start
Accessibilité des lieux	Via escaliers, rampe pour handicapés et ascenceur
Coût	CHF 3'700.00/mois
Responsable financier	Emel Oezen, Responsable finances, Route des Grives 2, 1763 Granges-Paccot, emel.oezen@cpi.ch, ☎ 026 305 27 75
Horaire	Selon cadre de l'entreprise et adaptable selon besoin
Dates	En tout temps, toute l'année. Dès annonce de mandat par le/la référent/e AI, l'accompagnant/e (coach) organise un premier rendez-vous directement avec la personne assurée. A la suite de ce rendez-vous, l'accompagnant/e (coach) confirme son intérêt et le/la référent/e le mandat.
Fermetures annuelles	2 semaines entre Noël et Nouvel An
Encadrement au quotidien	Les mandats sont à adresser à (responsable des mandats) : Centre de Perfectionnement Interprofessionnel, Pierre Nuoffer, Responsable fri start, Route des Grives 2, 1763 Granges-Paccot, pierre.nuoffer@fristart.ch, 2026 305 27 78
Suites ou cumul avec d'autres mesures	Entraînement au travail (CP 592) 905.042.2
Site internet	<u>cpi.ch</u>

Version du 01.01.2022 Page 2 sur 2



## FICHE DESCRIPTIVE DE MESURES

Titre	Entraînement au travail 592/905.042.2  Mesure de réinsertion dans le domaine tertiaire
Mesure	Entraînement au travail (art. 14a LAI)
Type de mesure	Mesure de réinsertion de l'Al (assurance-invalidité) consistant en une activité professionnelle de 3 à 6 mois au sein d'un de nos départements (EPCO). L'objectif est de développer la capacité de travail dans les cas où la condition d'une incapacité de travail de 50% durant au moins six mois est remplie, mais n'est pas suffisante pour la mesure suivante et <i>qu'un placement à l'essai (cf. chap.19)</i> ne peut pas être effectué à cause d'un besoin d'encadrement trop important. L'entraînement au travail a généralement lieu sur le marché primaire du travail, mais peut à titre exceptionnel être exécuté dans une institution. L'entraînement au travail (capacité de travail) nécessite que la personne assurée présente une capacité de travail de 50% et puisse l'augmenter vers son ancien taux de capacité de travail.  La mesure peut-être réalisée en français et en allemand.
Prestations, moyens et méthodes	<ul> <li>L'objectif étant d'évaluer la réadaptation professionnelle, nous plaçons la personne au centre du dispositif de l'entreprise et évaluons :</li> <li>ses compétences à travailler dans un milieu normal en respectant le cadre institutionnel et de production</li> <li>ses compétences professionnelles mobilisables pour travailler dans un milieu normal en respectant le cadre institutionnel et de production</li> <li>Nos observations se baseront sur le rapport de mission que le conseiller en réinsertion aura établi avec son assuré et transmis au CPI.</li> </ul>

Version du 01.01.2022 Page 1 sur 3

#### **Objectifs**

#### Objectifs qualitatifs:

Des objectifs individuels pour la personne assurée doivent être définis dans la convention d'objectifs, sur les aspect suivants :

- renforcer encore les compétences sociales, individuelles et méthodologiques sur le marchée primaire du travail ou en institution (p. ex. consolidation de la fiabilité, exécution efficace d'ordres)
- mettre en œuvre des stratégies de résolution de problèmes sur le marché ordinaire ou en institution (p. ex. résistance à la pression, concentration sur le travail)

#### Objectif quantitatifs:

La convention d''objectifs fixe comme objectif quantitatif l'augmentation continue de la capacité de travail de la personne assurée, afin, de lui permettre de participer à des mesures d'ordre professionnelle (art.15 à 18*d* LAI) ou à une réadaptation professionnelle sur le marché du travail.

#### Axes principaux du savoir-être :

- Evaluer l'endurance physique, psychique et cognitive
- Evaluer la compétence sociale
- Evaluer la motivation au travail
- Evaluer sa capacité à structurer une journée de travail
- Evaluer sa compréhension des consignes
- Evaluer sa capacité à s'accoutumer aux processus de travail
- Evaluer sa capacité à travailler à un taux d'employabilité

Nous travaillerons uniquement 2 composantes des objectifs du savoir-faire qui seront déterminés en accord avec le conseiller parmi les 7 proposés. Une poursuite peut être envisagée selon le cas.

#### Axes principaux du savoir-faire :

- Evaluer les compétences en comptabilité
- Evaluer les compétences en achats
- Evaluer les compétences en vente
- Evaluer les compétences en marketing et promotion des ventes
- Evaluer les compétences en ressources humaines
- Evaluer les compétences en secrétariat
- Evaluer les compétences en gestion de projet

# Processus organisation

- L'accompagnant/e s'assure que le contrat d'objectifs est respecté et met en place le cas échéant des mesures pour les atteindre
- L'accompagnant/e renseigne régulièrement le/la conseiller/ère Al concerné/e sur le développement de la mesure. Il/Elle signale de suite au/à la conseiller/ère Al les problèmes qui peuvent mettre en danger le succès de la réinsertion. Des rencontres périodiques sont organisées avec les parties signataires du contrat d'objectifs pour faire ensemble des bilans intermédiaires
- L'accompagnant/e s'assure que l'engagement par l'employeur de la personne assurée au terme de la mesure reste toujours en ligne de mire dans toutes les décisions prises dans le cadre de la mesure
- En fin de mesure, l'accompagnant/e rédige un bilan final à l'attention de l'OAI

# Responsable organisateur des mandats

#### Les mandats sont à adresser à (organisme porteur/responsable):

Centre de Perfectionnement Interprofessionnel, Pierre Nuoffer, Responsable fri start, Route des Grives 2, 1763 Granges-Paccot, <a href="mailto:pierre.nuoffer@fristart.ch">pierre.nuoffer@fristart.ch</a>, <a href="mailto:pie

Version du 01.01.2022 Page 2 sur 3

Résultat	<ul> <li>Rapport final d'entretien après le dernier entretien sur le niveau de mobilisation personnel, ainsi que sur les moyens que se donne la personne assurée pour maintenir / retrouver une employabilité lui permettant de subvenir à ses besoins financiers</li> <li>Ce rapport inclut les démarches entreprises par la personne assurée durant la mesure pour retrouver du travail</li> <li>Ce rapport est cosigné par le/la coach et la personne assurée</li> </ul>
Lieux d'exécution	Auprès des entreprises concernées ou dans les locaux du CPI, auprès de la mesure fri start
Accessibilité des lieux	Via escaliers, rampe pour handicapés et ascenceur
Coût	CHF 3'700.00/mois
Responsable financier	Emel Oezen, Responsable finances, Route des Grives 2, 1763 Granges-Paccot, emel.oezen@cpi.ch, ☎ 026 305 27 75
Horaire	Selon cadre de l'entreprise et adaptable selon besoin
Dates	En tout temps, toute l'année. Dès annonce de mandat par le/la référent/e AI, l'accompagnant/e (coach) organise un premier rendez-vous directement avec la personne assurée. A la suite de ce rendez-vous, l'accompagnant/e (coach) confirme son intérêt et le/la référent/e le mandat.
Fermetures annuelles	2 semaines entre Noël et Nouvel An
Encadrement au quotidien	Les mandats sont à adresser à (responsable des mandats): Centre de Perfectionnement Interprofessionnel, Pierre Nuoffer, Responsable fri start, Route des Grives 2, 1763 Granges-Paccot, pierre.nuoffer@fristart.ch, 2026 305 27 78
Suites ou cumul avec d'autres mesures	Prestation de coaching art 7d LAI + Prestation de coaching art. 14qter LAI pendant la réadaptation (art. 14 à 18 LAI) (CP 571-579, chiffre tarifaire : 905.030.5)
Site internet	<u>cpi.ch</u>

Version du 01.01.2022 Page 3 sur 3